MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
DE LA MGEN
DE LA HAUTE-SAVOIE

MGEN 74

SEPTEMBRE 2014/N° 30

Participez au challenge de la distance avec la MGEN

ANNECY Court pour Handisport

Mercredi 17 septembre 2014 de 8h à 20 h

PARC DES SPORTS D'ANNECY
OUVERT À TOUS
PARTICIPATION GRATUITE

prevention74@mgen.fr

LA MGEN EST MEMBRE DU GROUPE ISTYA, PREMIÈRE UNION MUTUALISTE DE FRANCE
groupe istya mutuelles, vraiment

4 VISITES D'ÉTABLISSEMENTS
La MGEN à votre rencontre

5 PARTENARIAT
L'accord-cadre MGEN/MEN renouvelé pour 5 ans

10 ZOOM
Le plan cancer 2014/2019

Retour sur...

20 JUIN 2014, L'ÉTABLISSEMENT D'EVIAN EST INAUGURÉ

Le président de la MGEN M. Thierry BEAUDET, le vice-président, Eric CHENUT ont, avec l'Agence Régionale de Santé, les partenaires de santé locaux et les élus du Chablais, inauguré le nouvel établissement MGEN d'EVIAN en remplacement de celui de SAINT-JEAN-D'AULPS. Celui-ci, avec à terme 180 lits d'hospitalisation complète et 20 places en hôpital de jour, « pourra être une référence régionale pour six spécialités : appareil locomoteur, neurologie, nutrition, balnéothérapie, gériatrie et soins palliatifs » souligne Eric CHENUT. Toutefois, poursuit-il, « la dotation budgétaire actuelle ne correspond qu'à 150 patients, on ne peut pas faire tourner l'établissement à plein ». La montée en puissance devrait s'effectuer dans les mois à venir.

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vous étiez plus de cinquante adhérents à participer à notre assemblée départementale de Bonneville le mercredi 4 juin.

Cette assemblée a été l'occasion de recueillir votre expression sur la solidarité, thème annuel de réflexion de notre mutuelle. Dans l'image ci-dessus, la taille des caractères est proportionnelle à vos attentes.

Cette assemblée était également l'occasion de présenter la sortie de la nouvelle offre d'entrée MGÉNÉRATION Initiale plus spécifiquement dédiée aux jeunes collègues qui entrent dans notre champ de mutualisation.

Si la salle était quasi unanime pour convenir de l'opportunité de cette offre face aux contraintes financières des jeunes collègues, quelques participants ont été troublés lors de la présentation de l'architecture des futures couvertures complètes MGEN (santé et prévoyance), pour faire évoluer, en 2015 l'offre globale actuelle.

Même si cette dernière ne disparaît pas dans la proposition future, le principe de segmentation, de possibilité de choix, a généré l'inquiétude d'une minorité de participants parce qu'elle pourrait créer, selon eux, une forme de discrimination.

L'assemblée départementale a accordé sa confiance aux cinq délégués proposés pour assister à l'assemblée générale. Les cinq délégués, dont je faisais partie, y ont approuvé les décisions prises.
A travers mon intervention à l'assemblée générale, nous avons témoigné de l'inquiétude de certains d'entre vous.

Pascal REY
Délégué de la section

Agenda de rentrée

Accompagnement maternité de la CPAM 74
- Mercredi 24 septembre - 14h
  CES d'Annecy
- Mercredi 29 octobre - 14h
  CAF de Thonon
- Mercredi 26 novembre - 14h
  CES d'Annecy

Annecy court pour Handisport
Mercredi 17 septembre 2014
Animation MGEN « Bouge ta Vie »
Stade d'Annecy

Semaine bleue des seniors
Du 13 au 19 octobre 2014
- Mardi 14 octobre - de 8h30 à 17h
  Vieillissement et fragilité Maison Aussedat Annecy
- Jeudi 16 octobre - de 9h à 16h
  Seniors à Table
  Cap Périaz/CODERPA

www.semaine-bleue.org
Pôle Régional de Compétences. Journée destinée aux professionnels en lien avec le vieillissement ouvert aux mutualistes concernés

Sid'annecy
Mardi 1er décembre 2014

prevention74@mgenfr

RENTRÉE 2014

- Changement de département, départ en retraite : Prenez contact pour vos démarches.
- Un déplacement à l'étranger, un changement dans votre vie personnelle ou professionnelle peuvent avoir des incidences importantes sur votre dossier d'adhérent MGEN.

Dans tous les cas, prenez contact avec la section :

• au **36 76**
(coût d'un appel local depuis un poste fixe hors coût opérateur).

• ou via votre espace personnel sur le site internet : **mgen.fr**

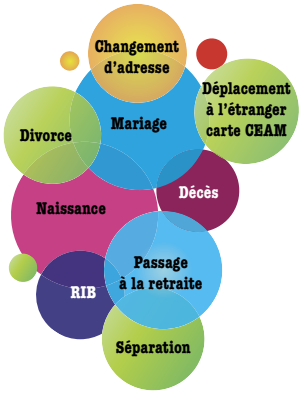

SOMMAIRE

Infos pratiques 2
- Retour sur...

Visite d'établissements 4
- La MGEN à votre rencontre

Partenariat 5
- L'accord-cadre MGEN/MEN renouvelé pour 5 ans

Pages régionales 6-8
- Le recours contre tiers
- Pour l'habitat aussi, la Mgen est à vos côtés
- Chambre particulière : mode d'emploi

Infos seniors 9

Zoom 10-11
- Le plan cancer 2014/2016
- Offre globale MGEN : la PTA

Prestations 12
- Efficience Santé

BULLETIN DE LA SECTION HAUTE-SAVOIE DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MGEN section Haute-Savoie
Adresse physique : Immeuble Le Périclès
Montée A - 2ème étage (ascenseur) Allée de la Mandallaz - METZ -TESSY

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 17h30 et le mardi de 10h à 17h30. Pendant les vacances scolaires, fermeture à 16h30.
Adresse postale : MGEN - BP 70028 - 74373 Pringy Cedex
Tél. : **3676** (du lundi au vendredi de 8h à 18h30)
• Fax : 04 72 36 67 68
http://www.mgen.fr • monconseiller@mgen.fr
Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Des élus du Comité de Section 74 et la commission presse régionale - **Directeur de la Publication :** Le Président Alain Bats - **Routage :** atelier protégé LMDES - **Conception/Impression :** Kalistene Conseil - Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % - ISSN 1772 – 7154

ALAIN BATS
PRÉSIDENT
DE LA SECTION
DE LA HAUTE-SAVOIE

Juste soin au juste prix ?

Les assises de la MGEN, suivies de l'assemblée générale, ont eu lieu début juillet à Paris. A l'occasion de son discours d'ouverture, Thierry BEAUDET[1] nous a confié qu'il était conscient de l'inquiétude des adhérents sur l'évolution de leur mutuelle. Ainsi, les choix proposés à l'approbation de l'assemblée nous ont montré l'importance accordée aux remontées des militants et des adhérents. Ceci étant dit, l'évolution de notre mutuelle est inéluctable si nous voulons confirmer avec les mutuelles amies la place du groupe ISTYA dans le paysage de la santé. « ***La concurrence n'est pas la meilleure approche pour aborder les questions de santé, de protection sociale et de solidarité. La nouvelle phase de concertation qui s'annonce sera une année de changement réfléchi et partagé.*** *Le juste soin au juste prix est un de nos objectifs* ».

A l'assemblée départementale, vous avez pu exprimer votre représentation de la solidarité *(voir article page 2)*. **M. Pascal REY, délégué de la section, s'est fait le porte-parole de votre inquiétude en intervenant devant l'assemblée générale**. Ses propos ont d'ailleurs été repris dans les réponses de Christophe LAFOND[2].

Fabrice HENRY[3] nous a proposé pour cette année trois priorités :

- Confirmer le lien avec l'adhérent et la vie mutualiste locale
- Continuer les chantiers engagés (nouvelles offres, …)
- Apporter des réponses concrètes sur la gouvernance de la mutuelle et du groupe ISTYA.

« *A travers notre réflexion autour de la solidarité, nous nous devons de continuer à renforcer notre différenciation, notre attractivité et favoriser une réelle prévenance* ». C'est ce qu'a choisi de faire la MGEN en créant une 101e section à MAYOTTE, département français depuis 2011, pour accompagner nos compatriotes mais également pour être sur place un acteur majeur de santé et de prévention.

En 2014-2015, faisons nôtre le projet de notre mutuelle pour apporter « une réponse MGEN à tous les âges de la vie ».
Bonne rentrée à tous !
Que l'année scolaire qui commence vous apporte joies et satisfactions dans votre métier ou… un repos bien mérité !
Au plaisir de vous rencontrer sur l'action *Annecy court*.

1 - M. Thierry BEAUDET, Président du groupe MGEN et de l'union mutualiste de groupe ISTYA.
2 - M. Christophe LAFOND, délégué national du groupe MGEN.
3 - M. Fabrice HENRY, Vice-Président délégué du groupe MGEN chargé du mouvement, de la vie militante et modèle mutualiste.

Annecy court pour Handisport 2014 : MGEN et Sentez-vous sport édition 2014

Le 17 septembre se situe dans la semaine nationale du sport scolaire (*programme sur : sentezvoussport.fr).* Rassemblement annuel solidaire autour du Handicap, « Annecy Court pour Handisport » mobilise des personnes, des familles qui viennent courir, marcher sur le stade d'Annecy au profit d'Handisport Annecien. Il y a une place pour toutes les contributions !
Nous vous accueillerons sur notre stand.
La MGEN et le service santé publique de la ville d'Annecy s'associent sur un stand d'animation commune : « Bouge ta vie » Une incitation à la pratique d'une activité physique sous un angle autre que celui de la compétition.
Vous pourrez évaluer votre état de forme globale grâce à l'adaptation des diagnostics utilisés dans le cadre des rencontres de la forme en Rhône-Alpes. Coach santé et kinésithérapeutes du centre SSR MGEN d'Evian vous accompagneront à la lecture et l'interprétation de vos résultats et vous remettront un « sporticament ».
Le service de Santé publique de la ville d'Annecy vous présentera les ressources locales pour bouger au quotidien dans la ville, ainsi que l'accès pour les personnes à mobilité réduite.
Une animation sera également proposée autour du véhicule aménagé de l'établissement de soins de suite MGEN d'Evian pour le transport des personnes en fauteuil roulant.
Associée à cette grande manifestation, la Mutualité Française Rhône-Alpes proposera une animation « autour des gestes qui sauvent » avec une distribution de kit d'auto formation « Mini Anne ».

Rejoignez-nous pour participer au challenge de la distance sous les couleurs de votre mutuelle MGEN.
Chaque tour de stade contribuera à la distance MGEN parcourue. Celle-ci sera alors valorisée auprès d'Handisport Annécien. Nous vous remettrons à cette occasion un sporticament.

Visites d'établissements 2014-2015 La MGEN à votre rencontre

Organisées sur 10 journées, une par secteur, elles seront plus nombreuses mais plus courtes. N'hésitez pas à venir nous rencontrer au cours de l'une d'elles dans la moitié des établissements du second degré. Informés en amont et avec l'autorisation des chefs d'établissement, les collègues du premier degré sont également les bienvenus selon leur disponibilité.

Cette information est l'occasion de remercier nos correspondants impliqués dans la visite de leur collège pour lycée. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour connaître les dates de visites programmées. Votre aide au renouvellement des correspondants, au gré de leur mutation ou départ en retraite est précieux.

SECTEUR ANNEMASSIEN
- Lycée des Glières
- Lycée Jean Monnet
- Collège Michel Servet
- Collège de Gaillard

SECTEUR MONT BLANC
- Collège Frison Roche de Chamonix
- Lycée de Chamonix
- Collège Emile Allais de Megève
- Collège de Sallanches

SECTEUR CHABLAISIEN
- Collège d'Abondance
- Collège de Saint Jean d'Aulps
- Collège de Saint Paul en Chablais

SECTEUR GENEVOIS BAS CHABLAIS
- Collège de Douvaine
- Collège de Bons en Chablais
- Collège de Margencel
- Collège de Cranves Salles (Paul EmileVictor)

SECTEUR ANNECIEN 1
- Collège de Meythet
- Collège de Poisy
- Collège de Cran Gevrier
- Lycée Gordini de Seynod

SECTEUR ANNECIEN 2
- Collège des Balmettes à Annecy
- Collège Les Barattes à Annecy-le-Vieux
- Collège Raoul Blanchard d'Annecy
- Collège le Semnoz de Seynod

SECTEUR BAS CHABLAIS
- Collège Les Rives du Léman à Evian
- Lycée Anna de Noailles à Evian
- Lycée la Versoie à Thonon
- Collège Jean Jacques Rousseau à Thonon

SECTEUR DU GIFFRE
- Collège de Samoëns
- Collège de Taninges
- Collège de Saint Jeoire
- Collège de Boëge

SECTEUR CLUSIEN
- Collège Anthonioz De Gaulle de Cluses
- Lycée Paul Béchet de Cluses
- Collège de Scionzier
- Collège de Marignier

SECTEUR DE L'ALBANAIS
- Collège d'Alby sur Chéran
- Lycée de l'Albanais à Rumilly

Du 1er février au 31 décembre 2014
REJOIGNEZ LES 3,5 millions D'ADHÉRENTS MGEN à des conditions AVANTAGEUSES !
"La MGEN S'ouvre à tous ! Bien plus qu'une mutuelle, la référence solidaire !"
Contactez-nous
36 76
mgen.fr
MGEN
MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

Portes Ouvertes

Afin de faciliter l'adhésion de collègues qui rejoindraient tardivement notre mutuelle et seraient ainsi susceptibles de se voir appliquer une majoration de cotisation ou une participation de solidarité, la MGEN aménage ses règles statutaires et organise une action portes ouvertes du 1er février 2014 au 31 décembre 2014 qui leur permettra d'adhérer à des conditions avantageuses.

N'hésitez pas à faire la promotion de cette opération auprès de nos collègues concernés, en les invitant à prendre contact avec nos conseillères Nadine BARBIER et Corinne PARIZET pour une étude personnalisée au cours d'un rendez-vous.

L'accord-cadre MGEN/MEN renouvelé pour cinq ans

Le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le groupe MGEN ont renouvelé l'accord-cadre définissant leur partenariat en matière de promotion de la santé et d'action sociale.

Cet accord, qui couvre la période 2014-2018, consolide la collaboration de la MGEN avec le MEN en mettant davantage l'accent sur la santé des élèves envisagée comme une « condition du bien-être à l'école pour une meilleure réussite éducative ».

En matière de santé et de bien-être au travail des personnels, l'accord prévoit des programmes de promotion de la qualité de vie au travail via les réseaux PAS, des formations initiales et continues sur les droits sociaux, les conditions de travail et la santé des personnels, des études et recherches sur les conditions d'exercice de la profession et les difficultés rencontrées ainsi que l'implication de la MGEN dans les programmes des ministères sur la santé des personnels.

Concernant la santé des élèves, des actions de prévention et de promotion de la santé pourront être conduites par l'Adosen Prévention Santé MGEN ainsi que des études et recherches sur le rôle des enseignants, en matière d'éducation à la santé notamment.

Notre mission départementale est de faire vivre localement ce partenariat avec les instances du Rectorat, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et de l'université de Savoie.

Informations :

prévention74@mgen.fr

RéseauxPAS
ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE
VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE ?
Vous pouvez prendre rendez-vous à l'Espace d'Accueil et d'Écoute pour en parler en toute confidentialité avec un(e) psychologue, en téléphonant au
04 50 52 39 76
du lundi au vendredi de 9h à 17h
(numéro exclusivement dédié à la prise de rendez-vous pour l'Espace d'Accueil et d'Écoute)
ou par courriel :
prevention74@mgen.fr
Les rendez-vous ont lieu à
Metz-Tessy
Allée de la Mandallaz
Immeuble Le Périclès, montée B
Les 2e et 4e mercredis de chaque mois
sur rendez-vous uniquement
ministère Éducation nationale
MGEN

ADOSEN adosen-sante.com
Prévention Santé MGEN

ACTIONS santé
HORLOGES BIOLOGIQUES : C'EST L'HEURE DE SE RÉVEILLER
ACTIONS santé
Prévenir, repérer et accompagner
LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE
des élèves et des personnels

ACTIONS santé

pour que l'éducation pour la santé se développe à l'école

Le magazine de l'ADOSEN Prévention santé mgen s'intitule le magazine Actions Santé.

Il s'adresse à l'ensemble des membres de la communauté éducative et a pour objectif de donner à chacun des repères pour que les questions de santé soient intégrées à l'enseignement à tous les âges de la vie.

L'éducation pour la santé est reconnue par les textes législatifs et réglementaires. La plupart des programmes scolaires permettent de l'intégrer aux contenus enseignés et aux activités proposées aux enfants, de la maternelle à l'université.

Informations : prévention74@mgen.fr

Le recours contre tiers

Lorsqu'un assuré social est victime d'un accident, la MGEN (sécurité sociale + mutuelle) prend immédiatement en charge l'ensemble des dépenses de santé correspondantes : frais médicaux et d'hospitalisation, médicaments, rente accident du travail voire pension d'invalidité.

Toutefois, certains accidents ont pour origine un « tiers », c'est-à-dire une personne physique ou morale.

Dans ce cas, la Mgen mène une action auprès de l'assureur de la personne responsable afin de récupérer les sommes qu'elle a préalablement versées : c'est le recours contre tiers.

En effet, la personne responsable bénéficie d'une assurance pour les dommages civils qu'elle peut causer. Les dépenses de santé ne peuvent, pour des raisons d'équité, rester définitivement à la charge de la collectivité (sécurité sociale) ou de la mutuelle.

Réponses à quelques questions que vous pourriez vous poser

POURQUOI DOIS-JE DÉCLARER CES ACCIDENTS ?

Toutes les dépenses consécutives à l'accident seront supportées par l'assurance du tiers responsable ou à défaut, par le responsable lui-même.

Ce faisant, vous défendez le bon usage de vos cotisations et participez à la bonne gestion des fonds publics de l'Assurance Maladie et/ou de la MGEN.

Pour information, ces gestes écoresponsables permettent d'économiser près d'un milliard d'euros par an au niveau national et contribuent à éviter l'augmentation des cotisations.

Déclarez l'accident le plus rapidement possible auprès de votre centre MGEN

DANS QUEL CAS, LA RESPONSABILITÉ D'UN TIERS EST-ELLE ENGAGÉE ?

- Agression,
- Accident de circulation,
- Attaques d'animaux domestiques,
- Blessures consécutives à un défaut de fabrication d'un objet,
- Glissades dans un magasin (sol mouillé, objet au sol…),
- Accident au cours d'une activité pour laquelle vous avez souscrit une assurance privée,
- Fautes médicales…

DANS QUEL DÉLAI DOIS-JE DÉCLARER L'ACCIDENT ?

Le plus rapidement possible après les faits.

QUEL(S) DOCUMENT(S) DOIS-JE FOURNIR ?

- Vous devez obligatoirement compléter la déclaration d'accident téléchargeable sur le site mgen.fr et,
- Y joindre tout éventuel rapport de police, constat amiable, certificat médical ou compte rendu d'examen, document pouvant consolider le dossier recours : témoignage…

À QUI DOIS-JE ADRESSER MA DÉCLARATION ?

À mon centre MGEN habituel.

QUEL EST L'IMPACT DE LA DÉCLARATION SUR MON DOSSIER ?

Cette déclaration d'accident n'a aucun impact ni sur les montants, ni sur les délais de remboursement.

Liens utiles

- **mgen.fr :** rubrique Foire Aux Questions (FAQ) www.mgen.fr/faq/
- **ameli.fr**

Pour l'habitat aussi...
... la MGEN est à vos côtés !

Beaucoup d'entre vous ont déjà bénéficié des prestations liées à l'habitat, d'autres les méconnaissent. Se loger reste une préoccupation essentielle.

Que ce soit en location ou en accession à la propriété, le logement représente un engagement financier important.

Nous avons depuis longtemps décidé de mettre à profit la taille de la mutuelle et sa bonne santé financière à votre service, en vous proposant d'assurer vos prêts par son intermédiaire et qu'elle s'en porte caution (sous certaines conditions).

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte de nos interventions dans ce domaine.

PRÊT INSTALLATION MGEN-CASDEN

Vous avez moins de 36 ans, vous êtes sociétaire Casden et vous souhaitez pouvoir financer tous vos projets d'installation dans un logement (règlement des frais d'agence, versement du dépôt de garantie, financement de travaux) ou l'achat de biens d'équipements (électroménager, etc.) ?

La MGEN vous propose un prêt, entre 1 000 € et 3 000 €, remboursable sur une période allant de 12 à 36 mois.

- **TAEG fixe de 0 %**
- Aucun frais de dossier
- Prise en charge totale de l'assurance de prêt par la MGEN

CAUTION ACQUISITION

La caution acquisition a pour objet de garantir l'organisme prêteur contre les risques d'impayés des échéances de prêts immobiliers souscrits par le membre participant MGEN et son co-emprunteur le cas échéant. Cette garantie couvre le capital restant dû, les intérêts et les accessoires.

La garantie de caution permet de couvrir la totalité du prêt emprunté sur une durée maximum de 30 ans.

NOUVEAUTÉ

Depuis le 1er juillet 2014, le montant maximum garanti est de 1 million d'euros. De plus, les crédits à la consommation affectés au financement de travaux d'un montant inférieur ou égal à 75 000€ pourront également bénéficier de la garantie.

RAPPEL : Les opérations immobilières cautionnables : résidence principale ou secondaire, résidence pour enfant étudiant à charge ou ascendant à charge, terrain destiné à la construction d'un bien à usage familial.

ASSURANCE EMPRUNTEUR

L'assurance emprunteur est obligatoire pour tout prêt immobilier. Cette assurance couvre les risques de décès, incapacité (ITT) et invalidité (PTIA) des emprunteurs.

La MGEN assure ce service à l'ensemble de ses adhérents dans des conditions très privilégiées. Dans un contexte immobilier en pleine évolution (marché, allongement de la durée de la vie, adaptation aux situations individuelles et personnelles…) la MGEN souhaite apporter un service toujours plus efficace et adapté.

NOUVEAUTÉ

La MGEN propose deux offres distinctes pour couvrir ce risque et répondre à l'obligation d'assurance :

1 - L'offre indemnitaire qui couvre les risques décès, ITT et PTIA permet une indemnisation en fonction de la perte de revenu (taux de cotisation à partir de 0.11%).

2 - A compter de janvier 2015, l'offre forfaitaire, particulièrement protectrice, qui garantit la prise en charge de la totalité des échéances de prêt en cas d'impossibilité d'exercer son activité professionnelle. Quelle que soit la perte de revenus consécutive à l'incapacité d'exercer son activité, les mensualités du prêt sont alors payées (taux de cotisation à partir de 0.13%).

ASSURANCE CHÔMAGE

Cette assurance permet aux emprunteurs non fonctionnaires de trouver une garantie de remboursement partiel des échéances en cas de perte d'emploi.

Chambre particulière : **mode d'emploi**

Lors d'une hospitalisation dans un établissement public ou privé vous pouvez solliciter le bénéfice d'une chambre particulière.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le tarif « chambre particulière » s'applique à l'usager qui en a fait expressément la demande. Un document doit être complété et signé, et vous devez préalablement être informé du coût de celle-ci.

Ce qui signifie que :

- Si vous séjournez dans une chambre particulière sans l'avoir exigée, vous n'avez pas à acquitter cette prestation.
- Aucune majoration de tarif ne peut vous être appliquée si vous êtes dans une chambre particulière faute d'autre place dans l'unité de soins.
- Une chambre particulière peut vous être attribuée parce que votre état de santé nécessite que vous soyez seul. Celle-ci ne peut alors pas faire l'objet d'une facturation. Elle doit faire l'objet d'une prescription médicale et s'imposera à l'établissement.

Les dispositifs de la Couverture Maladie Universelle complémentaire et de l'Aide médicale d'état ne couvrent pas les frais liés à des exigences personnelles du patient.

Programmer son admission n'est parfois pas possible, notamment en cas d'urgence. Afin de limiter vos éventuels tracas financiers, consécutifs à une prise de décision rapide, la MGEN signe des conventions avec des établissements publics et privés pour réduire votre reste à charge.

En contrepartie d'un tarif négocié, la prise en charge est améliorée.

Vous bénéficiez alors du tiers payant pour toute la partie complémentaire à savoir :

- Ticket modérateur.
- Forfait journalier (dans la limite de 360 jours).
- Forfait de participation à la chambre particulière.

Dans tous les cas, consultez un conseiller avant toute hospitalisation.

L'enjeu du conventionnement mutualiste

L'accroissement du nombre de chambres particulières dans les établissements publics et privés correspond à une réelle demande des patients, reflet de l'évolution de notre société.

La prise en charge, parfois déraisonnable du supplément pour chambre particulière par certains contrats d'assurance a contribué à la surenchère des prix des chambres particulières (il arrive de trouver des tarifs plus élevés qu'une chambre d'hôtel de très bon standing).

Dans ce contexte, le conventionnement mutualiste qui permet de conclure des accords avec des établissements, en négociant des tarifs réalistes et soutenables, a la double vertu de réduire votre reste à charge et de contenir l'envolée des dépenses et par voie de conséquence, celle de vos cotisations.

Dans tous les cas, avant toute hospitalisation, consultez un conseiller dans votre centre MGEN ou au 36 76

Les seniors, à table ! Du besoin au plaisir

20e journée départementale du CODERPA74 - Jeudi 16 octobre 2014 (9h 16h) Cap Periaz SEYNOD

Promouvoir une image positive du vieillissement, changer le regard sur l'âge, informer, prévenir, sont parmi les objectifs de la traditionnelle journée d'automne du CODERPA74 (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées).

Le thème de cette 20e journée portera sur le « bien manger », la qualité de l'alimentation étant un facteur important pour préserver sa santé. Concilier aussi activités physiques et cérébrales face aux changements liés au vieillissement, tel sera le fil conducteur de cette journée avec des débats, des stands et animations.

Inscription auprès du Coderpa 74

plus d'infos...

CODERPA 74
5 rue du Chaudairon - 74960 Meythet
Tél. 04 50 67 32 48
coderpa.74@orange.fr
www.coderpa74.net

La semaine bleue

La semaine nationale des retraités et personnes âgées

La Semaine Bleue
LA SEMAINE BLEUE
LES ACTIONS PRÈS DE CHEZ VOUS
LE CONCOURS
ESPACE PRESSE
MON ESPACE
SEMAINE NATIONALE DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES
13 au 19 octobre 2014
À tout âge : créatif et citoyen

Plus d'infos...

SEMAINE BLEUE
Retrouvez les actions près de chez vous sur www.semaine-bleue.org

Club des retraités MGEN

Le club accueille les retraités de tous âges, anciens et nouveaux.

Son objectif est d'offrir des occasions de développer du lien social à travers des activités nombreuses et variées : gymnastique, chorale, jeux de société, cuisine, voyages, conférences.

L'éventail des activités n'est pas limité et toutes les propositions seront les bienvenues.

Alain Tartivel accompagnant la chorale à Annecy

plus d'infos...

CLUB DES RETRAITÉS MGEN
Renseignements par téléphone à l'une des quatre antennes.
- Cluses - 04 50 34 78 91
- Annecy - 04 50 69 38 42
- Annemasse - 04 50 43 55 64
- Thonon - 04 50 31 76 75

Le plan cancer 2014-2019

Le Plan cancer 2014-2019, présenté par le Président de la République le 4 février 2014, a été élaboré à partir du rapport d'orientation du Pr Jean-Paul Vernant.
Il s'agit de guérir plus de personnes malades mais aussi d'accompagner la personne et ses proches et de préparer l'avenir de tous, par la recherche et la prévention.

Quatre ambitions :
- **Guérir plus de personnes malades**
- **Préserver la continuité et la qualité de vie**
- **Investir dans la prévention et la recherche**
- **Optimiser le pilotage et les organisations**

La complexité du parcours social et administratif et celle du parcours de soins nous interpellent et notre priorité n'est-elle pas d'accompagner l'adhérent, le citoyen ?

DANS LE CADRE DE CE PLAN, QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Tout d'abord, atténuer les incompréhensions et le désarroi des malades et de leurs proches.

COMMENT ?

- En facilitant l'accès à l'information, en sensibilisant les proches et les professionnels.
- En diminuant les retards de versement des indemnisations et revenus de remplacement, en aidant à renseigner les documents administratifs pour ces démarches complexes voire insurmontables à certains moments de la maladie.
- En améliorant la communication entre les soignants (un seul dossier patient pour le parcours de soins renseigné par tous les professionnels rencontrés, par exemple).
- En investissant dans l'éducation thérapeutique et les projets d'activité physique adaptée.
- En accompagnant l'aménagement du logement lorsque cela est nécessaire.

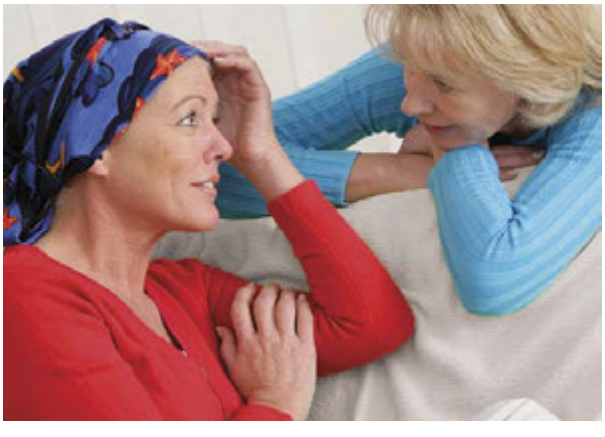

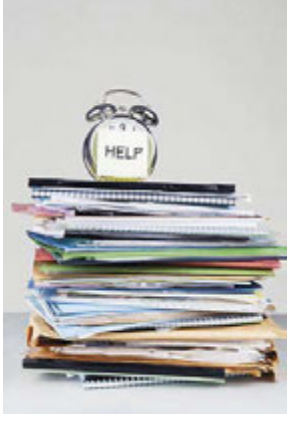

AVEC QUELS ACTEURS ?

À titre d'exemple le réseau Oncoléman travaille avec :

Les Médecins prescripteurs, le Conseil général (Comité départemental de dépistage des cancers, ETH, MDPH, pôles gérontologiques), le SAMU, le réseau 3LM, le SPAD, les associations « Comité féminin du dépistage du cancer 74 », « Vivre comme avant », « Les mutilés de la voix », Association des stomisés, Soroptimist Chablais, Jalmav Thonon, Association « Pour un autre regard », avec les filières gériatriques du département, l'ADMR, la CARSAT, les caisses de retraite, la CAF, la Ligue contre le cancer, le Groupement des frontaliers, les groupes de complémentaires retraites, les mutuelles et caisses de prévoyance, les CCAS, l'Association « A chacun son Everest »…

La coordination de ces acteurs permet d'identifier les besoins des patients et d'y répondre dans le cadre d'un parcours.

La MGEN participe à l'élaboration du plan d'actions de la Mutualité française, plan d'actions dont l'objet est de décliner concrètement chacune des ambitions du plan cancer 2014/2019.

ET LE RETOUR À L'EMPLOI ?

Que faire pour améliorer les modalités de retour à l'emploi, trop souvent semé d'embûches ?

- Sensibiliser les employeurs.
- Accompagner la personne malade.
- Réinterroger les dispositions légales du mi-temps thérapeutique et celles du reclassement professionnel.
- Être créatif en utilisant les moyens disponibles : travail à distance, horaires adaptés à la fatigue du patient…

Plan cancer 2014-2019

QUELLE EST LA PLACE DU RÉSEAU ONCOLÉMAN ?

Accompagner le malade et ses proches, le plus souvent en situation complexe, à chaque étape de la maladie, et à distance de celle-ci afin de les aider à mieux vivre la maladie, les traitements et leurs conséquences et ce pour des patients adultes atteints d'un cancer suivis au sein des sites de cancérologie des bassins hospitaliers de la Haute-Savoie.

Le travail du réseau est important parce qu'il permet un accompagnement et une présence auprès des patients lorsqu'ils sont au domicile.

Ce travail de réseau va se poursuivre avec une augmentation de la file active afin de répondre aux besoins de coordination et d'accompagnement lors des sorties d'établissement qui peuvent parfois poser problème.

Un suivi particulier pour les patients sous chimiothérapie anticancéreuse orale en lien avec les spécialistes d'établissement peut être mis en place dans le cadre d'un protocole.

Cela demande des moyens financiers.

EN UNE PHRASE, POUR CONCLURE :

Le parcours de soins, en associant le patient à chacune de ses étapes, en intégrant les accompagnants, diminuera les incompréhensions et le désarroi de la personne malade et de ses proches.

Bruno DELATTRE
Vice-président de la section 74
Président du Réseau de santé « ONCOLEMAN »

ACCOMPAGNEMENT DU MUTUALISTE

La Prestation Temporaire d'Autonomie (PTA)* versée aux actifs

Quel que soit l'âge, personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie grave et de ses conséquences financières.

Dans ces cas, comment faire face ?

Pour vous aider à surmonter un tel coup dur, la MGEN verse systématiquement une prestation temporaire d'autonomie (PTA) qui vous permet de pouvoir compter sur des aides financières en cas d'incapacité.

EN CAS DE MALADIE GRAVE, OU D'ACCIDENT LAISSANT DES SÉQUELLES LOURDES, VOUS DEVEZ AU QUOTIDIEN FAIRE FACE À LEURS CONSÉQUENCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES.

- **La MGEN prend en compte 4 maladies très graves :** infarctus du myocarde, cancer, accident vasculaire cérébral invalidant, sclérose en plaques.
- **Elle couvre également les séquelles lourdes après un accident :** lésions traumatiques graves (perte d'une main, traumatisme crânien…), cécité, surdité brulures graves.
- **La prestation est de 400 € par trimestre, soit jusqu'à 1 600 € pour 1 an :** elle est versée tous les trimestres dans la limite de 4 trimestres (continus ou discontinus). Elle vous permet de financer des soins couteux ou du matériel médical onéreux, et d'aménager votre domicile ou votre véhicule.
- **Peuvent bénéficier de cette prestation :** les Membres Participants et Bénéficiaires Conjoints, en activité ou sans emploi, de moins de 65 ans (ne peuvent en bénéficier tous les titulaires d'une pension de retraite ou d'une pension de retraite pour invalidité.

EN CAS DE PERTE TEMPORAIRE D'AUTONOMIE, VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE AIDÉ(E) DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

La MGEN ne perd pas de temps. La prestation est versée après un délai de franchise de 30 jours, c'est-à-dire à compter du 31e jour continu d'arrêt de travail.

MÊME EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE TEMPORAIRE, VOUS DEVEZ ASSUMER LES TÂCHES DE LA VIE QUOTIDIENNE

La MGEN met à votre disposition un Service d'Aide à Domicile (aide ménagère, travailleuse familiale…). La participation financière, versée pour une période de 3 mois renouvelable, est de 8 €/heure ou 14 €/heure selon la nature de l'intervention (aide ménagère ou travailleuse familiale), jusqu'à 20 h/mois. Elle est versée sous forme de CESU (Chèque Emploi Service Universel) préfinancé.

** Cet article d'informations n'a pas de valeur contractuelle. Pour de plus amples informations personnalisées, vous pouvez contacter la section au 36 76.*

La prestation Perte Temporaire d'Autonomie (PTA) n'est pas prévue dans l'offre MGENERATION Initiale.

EFFICIENCE SANTÉ®

La complémentaire Santé du Groupe MGEN pour tous !

Votre enfant travaille et cherche une mutuelle ? Votre voisin ne bénéficie plus du contrat collectif de son entreprise ? Un de vos amis trouve sa complémentaire santé trop chère ou n'a plus confiance en elle ?

MGEN Filia leur propose Efficience santé : 3 formules au choix pour s'adapter à tous les besoins.

EFFICIENCE SANTÉ®, les valeurs de la MGEN

- **L'esprit mutualiste :** solidarité, éthique, responsabilité
- **Pas de discrimination :** contrat responsable et solidaire sans discrimination d'âge ni d'état de santé
- **Pour toute la famille :** cotisation enfant gratuite dès le 3ème enfant couvert
- **Pas de délai d'attente :** prise en charge effective dès le 1er jour pour les frais médicaux courants
- **La fidélité récompensée :** cotisation réduite à partir de 3 ans puis 5 ans d'ancienneté

EFFICIENCE SANTÉ®, les services de la MGEN

- **L'accès aux réseaux de soins conventionnés MGEN* :** pour un reste à charge nul ou maîtrisé et sans aucune avance de frais dans les domaines dentaire, optique, audioprothèse, hospitalisation
- **Un service efficace et proche :** un centre de service dans chaque département pour apporter renseignements, conseils et solutions personnalisées, des services pratiques sur Internet et iPhone
- **Pas d'avance de frais** chez la plupart des pharmaciens*
- **Paiement en 12 mensualités** sans frais

**MGEN FILIA garantit à ses adhérents le libre choix de leur établissement et de leur professionnel de santé.*

Les Dossiers de l'Epargne, expert indépendant, a accordé en 2013 et pour la deuxième année consécutive, son Label d'Excellence à Efficience Santé.

MGEN Filia
la première mutuelle santé certifiée qualité « engagement de service » sur toute son activité

Parlez-en à vos proches et amis pour qu'ensemble, l'esprit mutualiste et la solidarité grandissent.

Contacter le centre MGEN le plus proche
0820 216 216*- www.mgenfilia.fr

MGEN

*0,09 € ttc/min hors coût opérateur